



CONTROVERSES

photographies à histoires

En partenariat avec



connaissance
des ARTS

Le Point

Le Monde

Sommaire

Communiqué de presse	3
Renseignements pratiques	4
<i>Le droit à la photographie</i> par Daniel Girardin	5
<i>Par-delà les apparences</i> par Christian Pirker	8
Trois cas présentés dans l'exposition :	
Evgueni Khaldei	10
NASA	11
Oliviero Toscani	12
Liste des photographes et des cas présentés	13
Publication	15
Autour de l'exposition	16
Louis Roederer, grand mécène de la photographie	18
Iconographie	19
France Inter, partenaire de l'exposition	20

CONTROVERSE

photographies à histoires

Depuis son invention, la photographie est au centre de nombreuses controverses et de procès retentissants. Initialement présentée au Musée de l'Élysée de Lausanne, l'exposition propose un large choix de photographies qui ont fait l'objet de procédures judiciaires ou de polémiques.

“La BnF conserve un patrimoine extrêmement varié qui couvre plus de vingt siècles. Elle se doit d’être particulièrement attentive au statut des œuvres et cette exposition qui analyse avec rigueur et intelligence celui si délicat de l’image photographique, reflète ainsi parfaitement les préoccupations qui sont les nôtres.” Bruno Racine, président de la BnF.

Les photographies sont sources de débats et de conflits qui se terminent parfois devant les tribunaux. A-t-on le droit de publier des photographies d'Auschwitz ? Les campagnes de Benetton ont-elles franchi la limite ? Les lois, les sensibilités, les limites de ce qui est représentable varient selon les pays, les cultures et les époques. Les photographes sont tributaires de règles qui suivent en général avec retard l'évolution des techniques et des mœurs. La question qui se pose est celle de l'interprétation qui est faite des images et du sens qui leur est donné.

L'exposition permettra de (re)découvrir des cas célèbres ou méconnus, tels le portrait d'Aldo Moro, otage des Brigades Rouges qui pose la question de l'instrumentalisation des médias, les premiers pas de Buzz Aldrin sur la Lune, *Noire et Blanche* de Man Ray qui s'est retrouvée au cœur de l'une des plus grandes affaires de vente de vintages controversés, *Le Baiser de l'Hôtel de Ville* de Doisneau qui a coûté plusieurs procès à son auteur, le célèbre *Kissing-nun* d'Oliviero Toscani, qui bouscule les tabous ou encore le portrait d'Alice Lidell par Lewis Carroll, qui jeta le trouble sur la personnalité de l'écrivain...

Au-delà des débats sur le droit d'auteur et le droit à l'image, pourquoi des photographies sont-elles appréciées, voire adulées, d'autres censurées et poursuivies ? Fruit de plusieurs années de recherches menées par Daniel Girardin et Christian Pirker, l'exposition apporte des éléments de réponse grâce à un choix de photographies qui, confrontées aux lois ou aux problèmes éthiques, illustrent le regard que les sociétés portent sur les images de leur temps.

Les grandes institutions publiques conservant des collections de photographies historiques et contemporaines, aussi attentives soient-elles, peuvent elles-mêmes être confrontées à des difficultés. En témoigne la récente exposition du photographe Zucca, dont le cas sera présenté, qui a suscité au printemps 2008 une polémique que chacun garde en mémoire. Il ne s'agit donc ici ni de juger, ni de trancher mais de faire avancer la réflexion sur le statut et la gestion des œuvres photographiques.

Certaines images sont susceptibles de heurter la sensibilité des visiteurs et tout particulièrement du jeune public.

Une exposition du Musée de l'Élysée (Lausanne), présentée à la Bibliothèque nationale de France

CONTROVERSESES

photographies à histoires

Dates	3 mars - 24 mai 2009
--------------	----------------------

Lieu	BnF - Site Richelieu Galerie de photographie 58 rue de Richelieu - Paris II ^e Métro : Bourse, Palais Royal, Pyramides Bus : 20,21,27,85,74,39
-------------	--

Horaires et tarifs	Mardi - samedi 10h>19h Dimanche 12h>19h Fermé lundi et jours fériés Entrée : 7 euros, Tarif réduit : 5 euros Réservations FNAC, tél : 0892 684 694 (0.34 euros TTC/mn), www.fnac.com
---------------------------	--

Commissariat	Commissaires : Daniel Girardin, conservateur du Musée de l'Elysée de Lausanne Christian Pirker, avocat au barreau de Genève Commissaire associé : Sylvie Aubenas, directeur du département des Estampes et de la photographie, BnF
---------------------	--

Coordination	Annie Gay-Waver, BnF, chargée d'expositions
---------------------	---

Scénographie	Agence NC - Nathalie Crinière
---------------------	-------------------------------

Visites guidées	Renseignements et réservations au 01 53 79 49 49
------------------------	--

Publication	<i>Controverses</i> <i>Une histoire juridique et éthique de la photographie</i> 22x28 cm, 320 pages Prix : 45 euros Actes Sud / Musée de l'Elysée
--------------------	---

Contacts presse	Claudine Hermabessière chef du service de presse et des partenariats 01 53 79 41 18 - claudine.hermabessiere@bnf.fr Isabelle Coilly chargée de communication presse 01 53 79 40 11 - isabelle.coilly@bnf.fr
------------------------	---

LE DROIT À LA PHOTOGRAPHIE

Par Daniel Girardin

Entre l'intime et le public, les photographies sont le lieu de toutes les subjectivités. Elles sont donc sources de débats et de conflits qui se terminent souvent devant les tribunaux. Les lois, les mentalités, les limites de la représentation sont très différentes d'un pays et d'une culture à l'autre, ce qui complique la problématique, mais la rend aussi très intéressante.

Les innombrables controverses qui ont traversé l'histoire de la photographie depuis son invention jusqu'à nos jours mettent en lumière ces diverses interprétations, ainsi que l'insoluble paradoxe qui est inscrit dans la photographie, entre liberté et contrainte. Les photographes, quel que soit le domaine dans lequel ils exercent, sont tributaires de règles dont les limites sont sans cesse testées, la loi suivant en général avec retard l'évolution des techniques ou des mœurs. Certaines lois sont inappliquées parce qu'elles ne correspondent plus aux usages du moment, d'autres émergent dans le droit à partir de jurisprudences rendues par les tribunaux. Des photographies peuvent être publiées pendant des dizaines d'années et être ensuite interdites, ou au contraire être diffusées après une période de clandestinité ou de confidentialité.

Toute la question est celle de l'interprétation qui est faite des photographies et du sens qui leur est donné.

Dès 1839, date officielle de l'invention de la photographie, les photographes ont dû se battre pour faire reconnaître leurs images comme créations originales et pouvoir bénéficier des protections assurées par le droit d'auteur. Cette reconnaissance a été peu à peu inscrite dans les jurisprudences en Europe et aux Etats-Unis, après un large débat public sur le statut de la photographie.

Ce processus en reconnaissance n'a pas été facile, à une époque où la photographie était encore nouvelle et où il apparaissait clairement qu'elle allait bouleverser toute la tradition de création et de diffusion des images. Par leur principe de réalité et par leur qualité sérielle, les photographies posaient des problèmes jusqu'alors inconnus.



Lewis Carroll, *Alice as a beggar child*
by Lewis Carroll 1859
© Ovenden Collection, courtesy Akehurst
Creative Management, London



Bruno Braquehais, *Commune de Paris, la colonne Vendôme à terre*, 16 mai 1871
© BnF, département des Estampes et de la photographie

Plusieurs questions majeures, d'ordre philosophique et culturel, ont été étudiées par les tribunaux dès le milieu des années 1850. Pour les juges, il était alors problématique de considérer la photographie comme création originale. [...] Dans le processus de fabrication d'une photographie, quelle est la part intellectuelle, subjective, résultant d'un regard et d'une intelligence capables de transmettre du sens et de l'émotion? Ces questions de fonds ont été analysées, défendues, mais aussi combattues. Les grands procès, tels ceux de Mayer et Pierson en France en 1862 ou de Napoléon Sarony aux Etats-Unis en 1883, ont mis en lumière la part subjective du processus de création. [...] Les tribunaux ont donné à la photographie un cadre légal dans lequel elle fut reconnue comme œuvre originale et le photographe comme auteur. Avec tous les droits que cela implique - droits de reproduction, droits de paternité - , mais aussi tous les devoirs. Car la photographie est au carrefour exact de deux droits inaliénables : celui de la liberté d'expression et celui du droit à l'image et à la vie privée de toute personne représentée [...].

Chaque développement technique de la photographie pose de nouveaux problèmes légaux. La reproduction dès la fin du XIX^e siècle dans des journaux ou dans des livres ainsi que l'exposition dans des musées et des galeries ont créé de très nombreuses controverses, qui ont été suivies de procès et de décisions de justice. Deux dynamiques se côtoient dans ce processus : celle de la légalité et celle de l'éthique. Le regard porté à la photographie sous l'angle du droit et de l'éthique met en évidence son immense pouvoir de représentation et sa capacité sans cesse renouvelée à produire du sens, beaucoup de sens.

Toute photographie est interprétée avec les codes culturels attachés aux contextes de sa création et de sa diffusion. Cette lecture de l'image est faite individuellement par chacun en fonction de ses convictions philosophiques et morales, mais aussi collectivement par la société, en référence à ses lois et à son éthique. [...]

Les normes de représentation changent en même temps que les techniques de création et de diffusion de la photographie, elles varient aussi en suivant les modes de pensée des sociétés. [...]

Une vision d'ensemble des principaux cas qui ont amené des photographes devant les tribunaux ou conduit à la censure et à l'interdit montre qu'ils avaient pour source des questions liées à l'argent, à la politique, à la morale - religieuse ou laïque -, à la sexualité ou à la reconnaissance du statut d'auteur et de créateur.



Frances Griffiths, *Fairy offering flowers to Iris*, 1920
© Glenn Hill / National Media Museum /
Science and Society Picture Library, Bradford



Man Ray, *Noire et Blanche*, 1926
© Man Ray Trust / ADAGP, Paris 2009
Publication hors couverture, 1/4 de page maximum

[...] A la fin des années 1960, Guy Debord analysait dans *La Société du spectacle* le rapport social médiatisé par les images. Bill Gates, propriétaire de Corbis, lui donne raison en écho, en affirmant de manière très directe que “celui qui contrôle les images contrôle les esprits”. Le pouvoir des images s’exerce aussi par le contrôle des droits de reproduction. Les collections et archives de photographies des XIX^e et XX^e siècles sont devenues aujourd’hui de véritables trésors en termes historiques et financiers. Il s’agit d’abord des originaux achetés par les musées et les collectionneurs, qui forment un marché aujourd’hui florissant, lequel a vu les premières accusations de faux apparaître dans des ventes publiques. Il s’agit ensuite des archives et des collections documentaires, qui sont souvent aux mains de puissantes compagnies – Corbis et Getty par exemple –, ou d’institutions et de musées privés ou publics.

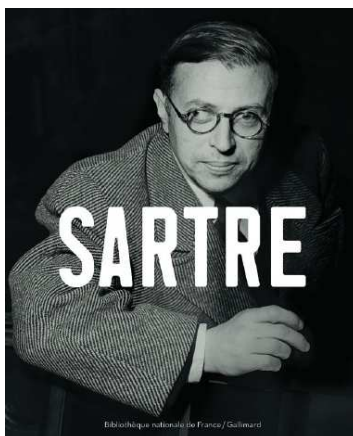
Au-delà de toutes les questions soulevées – droits d’auteur, droit à l’image, politiques de pouvoir –, pourquoi des images sont-elles appréciées, voire adulées, d’autres censurées et poursuivies, diffusées dans certaines circonstances, puis interdites dans d’autres ? Cette exposition tente d’apporter des éléments de réponse.

Résultat de plusieurs années de recherches, il ne s’agit pas d’une exposition de droit, encore moins d’éthique. Il s’agit avant tout d’un choix de photographies qui, confrontées aux lois ou aux problèmes éthiques, permettent de mieux illustrer comment les sociétés, à divers moments de leur histoire, ont considéré leurs images.

De saisir quels regards elles ont posé sur les représentations, quelles interprétations elles en ont faites, et quels sont, finalement, les enjeux de ces photographies. Les cas choisis devraient permettre de mieux comprendre les principes majeurs qui sous-tendent toute la création photographique, dans les domaines les plus variés, du milieu du XIX^e siècle jusqu’à nos jours.



Boris Lipnitzki, *Jean-Paul Sartre, Théâtre Antoine*, Paris, 1946
© Studio Lipnitzki / Roger-Viollet



Couverture du catalogue *Sartre*, 2005
© BnF / Gallimard



Marc Garanger, *Portrait de Cherid Barkaoun*, Algérie 1960-1961
© Photo Marc Garanger

PAR-DELÀ LES APPARENCES

Par Christian Pirker

[Les photographies exposées] ont la particularité d'illustrer une histoire, une controverse. Il s'agit parfois d'un conflit judiciaire, parfois d'un débat public mais toujours de l'expression d'avis divergents. Et ces versions contraires nous sont apparues complémentaires. Car au-delà de la querelle, ces controverses nous éclairent sur l'art et le droit, mais aussi sur l'histoire, leurs auteurs, le public et souvent sur nous-mêmes. Ces controverses s'apparentent ainsi à des chroniques romanesques aux limites de l'histoire de l'art, du droit et de la philosophie.

[...] Confrontés à une surenchère de connaissances et d'informations, nous sommes souvent amenés à exprimer un avis sur des sujets à propos desquels nous n'avons accès ni aux sources primaires (combien auront lu un jugement avant d'émettre un avis sur le bien-fondé de la sanction ?) ni aux connaissances scientifiques nécessaires (qui peut donner un avis éclairé sur la majorité sexuelle ?). Pourtant, dans notre société de conversation, les gens émettent des avis, condamnent, encensent, votent et globalement échangent sur l'ensemble des thèmes de leur actualité. Et cet échange, lorsqu'il est contradictoire, peut aboutir aux controverses relatées dans cette exposition. Elles comportent par conséquent souvent des données factuelles mêlées de composantes subjectives, c'est-à-dire émanant d'une culture, d'une époque, d'un groupe ou exprimant des convictions individuelles. C'est pourquoi, pour exprimer ces controverses dans leur richesse, nos sources ont été puisées dans la diversité des échanges publics et des informations aisément accessibles : ici, des sources primaires comme des décisions judiciaires ou des témoignages, là, plus fréquemment, des sources secondaires tels des articles de presse, des courriers de lecteurs, des blogs, des sites web, des synthèses diverses. Dès lors, si ces controverses peuvent comporter des imprécisions voire des erreurs par rapport à la vérité factuelle – si tant est qu'elle existe –, elles s'efforcent d'exprimer au plus près le débat public qui nous intéressait. Ensuite, avec Schopenhauer, nous pensons qu'«une personne peut avoir objectivement raison, quant à l'objet même du débat, tout en restant dans son tort aux yeux des assistants, et même parfois de soi-même». En effet, «la vérité objective d'une proposition et la valeur de celle-ci, telle qu'elle apparaît dans l'approbation des opposants et des auditeurs, sont deux choses différentes». Il en va notamment ainsi dans l'opinion publique et devant la justice. La thèse du vainqueur n'est donc pas forcément la plus juste, mais ses arguments ont été plus convaincants. Par voie de conséquence, en dépit des tribunaux ou tiers ayant rendu l'avis autorisé, le doute cartésien et l'esprit critique sur chacune de ces controverses restent non seulement pertinents, mais aussi souvent nécessaires, car si certaines batailles sont terminées, le débat, lui, est peut-être toujours d'actualité.



Anonyme, *Aldo Moro after being kidnapped by Red Brigades*, 1978
© Bettmann/Corbis/Specter
Publication autorisée sur 1/2 page maximum



Frank Fournier, *Omayra Sánchez*, Armero, Colombie, 1985
© Frank Fournier / Contact Press Images
Condition particulière d'utilisation :
Pour toute diffusion contacter préalablement
Contact Press images : 01 43 14 81 00

Un conflit, lorsqu'il porte à controverse, est l'expression des sensibilités et des points de tension d'une société à un moment précis. La controverse endosse ainsi le rôle de plaque sensible car elle révèle les convictions d'une société à une période déterminée. En confrontant une photographie à son histoire, nous pouvons comprendre une époque, une culture, des individus. Par ailleurs, si ces controverses nous apprennent sur le passé, elles peuvent également éclairer notre présent. En effet, les photographies en elles-mêmes sont toujours identiques, immuables, quels que soient le lieu et l'époque de réception. Si elles ont provoqué un débat dans un certain public à un moment donné, qu'en est-il avec nous, ici, maintenant ? Sur les mêmes images, nos convictions d'aujourd'hui sont intéressantes à comparer avec les convictions d'hier, de là-bas, d'autrui. [...]

Nous pouvons aussi tenter une classification, car des thèmes récurrents émergent et reflètent les questions philosophiques millénaires : qu'est-ce que le bien, le vrai et le public, par opposition à ce qui est condamnable (mal), trompeur (faux) ou égoïste (privé) ?

Certaines images peuvent enfin se regrouper en raison de leur valeur de preuve, de témoignage.

Tentons donc un bref survol de ces thèmes. Qu'il s'agisse de photographies documentaires, de mode, de reportage, d'art ou de science, qu'il s'agisse de portraits, de nus, de paysages, de photomontages, d'interprétations ou de transgressions, les photographies ont toutes un sens. C'est l'acceptation ou le refus de ce sens qui est en jeu, au gré des situations historiques. Les photographies, si elles sont jugées en fonction de lois, le sont d'abord en regard d'une lecture et d'une interprétation qui sont le reflet de l'idéologie dominante du moment.

Pour conclure, j'aimerais raconter l'histoire des photographies que [le public ne verra] pas, celles de l'exposition en *réserve*. [...] L'absence d'images peut en effet rappeler les conséquences des controverses, en particulier la souffrance, la censure et les rapports de force. Elle démontre aussi que cette histoire ne peut exposer que les plus forts, juridiquement, socialement ou économiquement. Il faudra donc s'imaginer les images absentes pour appréhender les frontières et l'autre côté du miroir.

TROIS CAS PRÉSENTÉS DANS L'EXPOSITION

EVGUENI KHALDEI, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag*, Berlin, 2 mai 1945



Evgueni Khaldei, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag*, Berlin, 2 mai 1945

© Yevgueni Khaldei / CORBIS

Publication autorisée sur 1/2 page maximum

Photographe de guerre, Evgueni Khaldei réalise le 2 mai 1945 sur les toits du Reichstag enflammé une photographie symbolique, l'une des plus connues du XX^e siècle et sans doute l'une des plus publiées : le drapeau soviétique flottant sur la ville vaincue alors que les combats font encore rage.

L'histoire de cette photographie commence en avril 1945, lorsque Khaldei voit dans les journaux la fameuse photographie de Joseph Rosenthal montrant des soldats américains hissant un drapeau à Iwo Jima, composition allégorique de la revanche.

Ayant obtenu le feu vert des autorités pour réaliser un projet similaire [...], il se rend au Reichstag, le haut lieu historique du pouvoir politique allemand.

Avec l'aide de deux soldats et d'un officier, il grimpe sur les toits d'un bâtiment, qui est alors quasiment en ruine et dont la coupole est en feu. Il y réalise une série complète de photographies mises en scène, dans des conditions particulièrement dangereuses. Il retient pour la publication une image à la symbolique forte : ce sera l'image de sa vie. Rentré à Moscou la nuit même, Khaldei se rend à l'agence Tass pour avoir l'autorisation de publication. Palgounov, le rédacteur de l'agence, remarque immédiatement que l'officier qui assure l'équilibre du soldat tenant à bout de bras la lourde hampe du drapeau porte une montre à chaque poignet, la montre superflue étant nettement visible sur la photographie. Comme de nombreuses rumeurs circulaient alors en Occident sur les exactions que commettaient les soldats soviétiques, l'agence Tass demande à Khaldei de retoucher l'image, de manière à effacer la montre du bras droit, et éviter ainsi toute accusation de pillage et toute polémique en ces temps troublés.

Pendant des décennies, l'image est publiée avec la retouche, une quelconque controverse risquant de mettre le feu aux poudres pendant la guerre froide. Finalement, après la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du communisme, Khaldei réussit à publier l'image originale, dont il avait conservé le négatif intact, s'étant contenté de retoucher les tirages ou d'utiliser un contretypage de l'image officielle. [...]



Evgueni Khaldei, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag*, Berlin (Détail), 2 mai 1945

Epreuve non retouchée

© Khaldei/URPA/Siny Most

Cet exemple démontre qu'un détail, si infime soit-il, peut transformer la lecture et donc le destin d'une photographie. Le pillage que représente une montre peut être aussi significatif que des milliers de morts et prendre plus d'importance que l'allégorie de la victoire visée initialement par l'auteur de la photographie. Un détail est capable de transformer totalement la signification, la lecture ou l'interprétation d'une image.

Quant à la mise en scène de l'événement, elle ne semble troubler personne, attestant de la pertinence de l'allégorie de Khaldei. Cette image devenue icône de l'histoire se révélait finalement après quarante ans une photographie fabriquée et retouchée.

NASA, Buzz Aldrin on the Moon, July 20, 1969



NASA, Buzz Aldrin on the Moon, July 20, 1969
© NASA, Washington, DR

Le 20 juillet 1969, Apollo 11 se pose sur la Lune. L'homme fait ses premiers pas sur le satellite terrestre devant des millions de téléspectateurs. L'image [...] marque durablement les esprits. Les mots saccadés de Neal Armstrong résonnent encore : « Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité ». Ces images, films et photographies marquent aussi la victoire éclatante de l'Ouest sur le bloc soviétique. Pourtant, près de quarante années plus tard certains contestent encore la réalité de cet évènement.

Les accusations de falsification ont semble-t-il débuté dès 1969 mais ont pris une plus grande ampleur au tournant du millénaire, notamment avec la diffusion de deux courts métrages aux objectifs différents. L'un américain de Craig Tiple (*Théorie de la conspiration : avons-nous été sur la Lune ?*) et l'autre français de William Karel (*Opération Lune*). Dans le premier, le réalisateur reprend la théorie du complot et développe l'idée de l'imposture américaine en passant en revue les « preuves » scientifiques. Dans le second, le réalisateur s'interroge avec un humour de second degré, moins sur le voyage entre la Terre et la Lune que sur sa retransmission en direct. Son intention est de démontrer l'importance de l'image – ou de l'absence d'image : « *Pour la Lune, s'il n'y avait pas eu d'images, il n'y aurait pas eu d'évènement* ».

Pour ces deux films, la trame est née d'une rumeur récurrente, issue des théories de la conspiration qui prétendent que la NASA aurait trompé le monde entier en simulant en studio ou dans les déserts américains les expéditions lunaires. Ainsi, d'aucuns prétendent que la NASA aurait prêté à Stanley Kubrick un objectif de caméra très sophistiqué pour tourner les scènes nocturnes de *Barry Lyndon* et qu'en échange le metteur en scène aurait tourné en studio les images des premiers pas de l'homme sur la Lune.

Le fait que des humains soient allés sur la Lune avait déjà été mis en cause dans le passé. Ralph Rene, éditeur, avait notamment remarqué, dans un livre paru en 1992, que le drapeau américain flottait dans un espace privé d'atmosphère. De son côté, le photographe David Percy avait analysé les anomalies d'une série de photographies prises par les astronautes : existence de plusieurs sources d'éclairage, absence de cratère sous le réacteur du module et de poussière sur les équipements, lumière solaire diffusée uniformément dans tout l'espace comme dans l'atmosphère terrestre, etc... Ces propos avaient alors rencontré peu d'écho.

Toutefois, dès la fin du millénaire, les théories du complot fleurissent à nouveau [qui] profitent également de leur diffusion par le réseau internet [...]. Si le but de Karel était d'attirer l'attention sur le fait « *qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on nous raconte* » son film conduira finalement à une remise en cause bien plus profonde. Invité à s'interroger sur l'authenticité des images, le public, submergé de doutes, pourrait très bien imaginer que la mission Apollo 11 n'a jamais eu lieu et que le gouvernement américain a effectivement monté une immense opération de propagande.

OLIVIERO TOSCANI, *Kissing-nun*, 1992



Oliviero Toscani, *Kissing-nun*, 1992
© Copyright 1991 Benetton Group S.p.A -
Photo : Oliviero Toscani

Avec des publications dans *Elle*, *Vogue*, *Harper's Bazaar*, *Stern*, Oliviero Toscani est connu comme photographe de mode. Mais c'est par sa collaboration de 1982 à 2000 avec Benetton qu'il acquiert une renommée mondiale. En dix-huit ans, il a construit pour la marque une identité très forte et contribué à sa notoriété. En 2000, Benetton est l'une des cinq marques les plus célèbres du monde et compte des magasins dans plus de cent vingt pays.

Sa stratégie publicitaire débute avec la déclinaison du slogan «United Colors of Benetton». Il réunit et confronte les contraires, dans une même image. Provocant et direct, son message reste porteur de valeurs positives telles que l'acceptation des différences, le multiculturalisme, la lutte contre les inégalités, la paix. [...] Puis, il montre une femme noire donnant le sein à un bébé blanc, réunit un loup blanc et un agneau noir, une petite main noire sur une grande main blanche, s'éloignant toujours de l'objet initial de la publicité, à savoir les vêtements Benetton. Le style est de plus en plus provocateur, s'attachant à l'actualité et soulevant de nombreuses polémiques, parfois jusqu'au procès. [...] En 2000, la campagne «Death row» représentant vingt-six condamnés à mort américains provoque de nombreuses réactions du public, mais aussi des diffuseurs de la marque et des familles des condamnés. Benetton décide alors de mettre un terme à sa collaboration avec Toscani.

En puisant dans le répertoire religieux, *Kissing-nun* oppose le baiser charnel et profane aux vœux sacrés prononcés par les hommes et femmes entrant en religion. Contraire au précepte du célibat religieux, l'image incite à dépasser les barrières de la tradition, touchant ainsi aux valeurs fondamentales de la religion catholique. Une partie de l'opinion publique se sent inévitablement offensée. En Italie, sous les pressions du pape et du Vatican, les autorités italiennes finissent par interdire la diffusion de l'image.

En France, le Bureau de vérification de la publicité (BVP) demande le retrait des affiches, suite aux nombreuses plaintes émises par les associations religieuses. Comme pour toute image questionnant directement la religion, le phénomène se répétera pour l'affiche du film *Amen* (2002), également réalisée par Toscani, qui transforme la croix chrétienne en croix gammée. La demande d'interdiction de l'affiche sera pourtant rejetée par la justice française, suivant une jurisprudence constante sur le sujet. [...]

Toscani a réussi à émanciper la publicité de ses codes et de ses racines consuméristes. Il a su utiliser le pouvoir des images comme instrument publicitaire tout en ajoutant à ce dernier une dimension sociale. En brisant les tabous par le choc de l'image, il a suscité des débats passionnés, qui sont dans le monde contemporain le propre d'une excellente communication.

LES PHOTOGRAPHES ET LES CAS PRÉSENTÉS DANS L'EXPOSITION

- HIPPOLYTE BAYARD, *Autoportrait en noyé*, 1840
- NADAR (FÉLIX TOURNACHON) ET ADRIEN TOURNACHON, *Le Mime Deburau en Pierrot : la surprise*, 1854-1855
- MAYER ET PIERSON, *Portrait du comte Camille de Cavour*, 1856
- LEWIS CARROLL, *Alice as a Beggar Child*, 1859
- BRUNO BRAQUEHAIS, *Commune de Paris, la colonne Vendôme à terre*, 16 mai 1871
- AUGUSTE BELLOC, *Quatre vues stéréoscopiques «obscènes»*, vers 1860
- EUGÈNE APPERT, *Massacre des dominicains d'Arcueil, Paris*, 1872
- NAPOLÉON SARONY, *Portrait d'Oscar Wilde*, 1882
- SECUNDO PIA, *Le Suaire de Turin*, 1898
- MAX PRIESTER ET WILLY WILCKE, *Bismarck sur son lit de mort*, 1898
- RUDOLF LEHNERT ET ERNST LANDROCK, *Portrait de jeune homme*, vers 1910-1914
- LEWIS HINE, *Texas Cotton Picker*, 1912
- FRANCES GRIFFITHS, *Fairy Offering Flowers to Iris*, 1920
- CHARLES SPENCER CHAPLIN, *Pièce B produite au procès de Chaplin versus C. Amador*, 1925
- MAN RAY, *Noire et Blanche*, 1926
- PIERRE GILLIARD ET MARC BISCHOFF, *Première étude comparative*, 1927
- LEWIS HINE, *Three Riveters, Empire State Building*, 1931
- HENRI CARTIER-BRESSON, *Italie*, 1933
- ROBERT CAPA, *Mort d'un soldat républicain*, 1936
- CAPTAIN PROVAND ET INDRE SHIRA, *The Brown Lady*, 1936
- ANONYME, *Guerre d'Espagne*, 1936-1939, ou *guerre du Rif*, 1921-1926
- ANONYME, *Joseph Staline avec Voroshilov, Molotov et lejov*, 1938
- ANONYME, *Camp de Pithiviers*, 1941
- ANONYME, *L'Héroïne de Minsk*, 1941
- ANONYME, *Pogrom, probablement à Lvov, Pologne*, 1941
- ANDRE ZUCCA, *Couple dans le jardin du Luxembourg*, vers 1941-1943
- WALTER FRENTZ, *Déportés travaillant au montage des fusées V2, Dora*, 1944
- ANONYME, *Auschwitz-Birkenau*, 1944
- ANONYME, SERVICE PHOTOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE ANGLAISE, *Bergen-Belsen*, 1945
- DAVID E. SCHERMAN, *Lee Miller in Hitler's Bathtub, Munich*, 1945
- ANONYME, *La Dépouille présumée d'Adolf Hitler*, 1945
- EVGUENI KHALDEI, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag, Berlin*, 1945
- BORIS LIPNITZKI, *Jean-Paul Sartre, Théâtre Antoine, Paris*, 1946
- ROBERT DOISNEAU, *Le Baiser de l'Hôtel de Ville*, 1950
- RICHARD AVEDON, *Dovima with elephants evening dress by Dior, Cirque d'Hiver, Paris*, août 1955
- SAM SHAW, *Amagansett, New-York*, 1957
- ALBERTO KORDA, *Guerillero Heróico*, 1960
- MARC GARANGER, *Portrait de Cherid Barkaoun*, 1960-1961

LADISLAV BIELIK, *Printemps de Prague*, Bratislava, 1968

NASA, *Buzz Aldrin on the Moon*, 1969

IRINA IONESCO, *Eva*, Palais Mucha, 1970

LARRY CLARK, *Untitled*, 1970

HORST FAAS, *Bangladesh*, 1971

NICK UT, *Petite fille de Trang Bang*, 1972

GUY BOURDIN, *French Vogue*, 1972

IAN BRADSHAW, *The Twickenham Streaker*, 1974

GARRY GROSS, *Untitled*, 1975

ANONYME, *Aldo Moro otage*, 1978

ROBERT MAPPLETHORPE, *Self-portrait*, 1978

JAHANGIR RAZMI, *Exécution de rebelles kurdes*, 1979

ART ROGERS, *Puppies*, 1980

GRAHAM OVENDEN, *Maud Hewes*, 1984

SEBASTIÃO SALGADO, *Sahel, Ethiopie*, 1984-1985

FRANK FOURNIER, *Omayra Sánchez, Armero, Colombie*, 1985

ANNELIES STRBA, *Sonja in her Bath*, 1985

JOCK STURGES, *Christina, Misty & Alisa, Northern California*, 1989

ROBERT MAASS, *Timisoara, Roumanie*, 1989

OLIVIERO TOSCANI, *Kissing-nun*, 1992

KEVIN CARTER, *Vautour guettant une petite fille en train de mourir de faim*, 1993

PAUL WATSON, *The Black Hawk Down*, 1993

WOLFGANG VOLZ, *Christo and Jeanne-Claude : Wrapped Reichstag, Berlin*, 1971-1995

ABBAS, *Journées mondiales de la jeunesse*, 1997

JACQUES LANGEVIN, *Dernière photographie de Lady Diana*, 1997

HOCINE ZAROUAR, *La Madone de Bentalha, 24 septembre 1997*

ALBERTO SORBELLI, *Tentative de rapport avec un chef-d'œuvre*, 1997

GISELA BLAU, *Christophe Meili*, 1997

TOM FORSYTHE, *Série Food Chain Barbie*, 1998

LUC DELAHAYE, *L'Autre*, 1999

STEVEN MEISEL, *Sophie Dahl pour Yves Saint Laurent Parfums*, 2000

TODD MAISEL, *The Hand, 9/11, New York*, 2001

MLADEN ANTONOV, *Smoke and dust rise after a canon blast on the hill above the town of Tetovo*, 2001

MICHAEL LIGHT, *OAK, 8.9 Megatons, Enewetak Atoll 1958*, 2003

ANONYME, *Abou Ghraïb, Irak*, 2004

DAVID LACHAPPELLE, *Angelina Jolie*, 2004

RIP HOPKINS, *Cyrille et le déjeuner sur l'herbe, Série Muses d'Orsay*, 2006

ISABELLE FAVRE, *Installation photographique de Spencer Tunick, Glacier d'Aletsch, Suisse*, 18 août 2007

PUBLICATION



Controverses
Une histoire juridique et éthique
de la photographie

22x28 cm, 320 pages

Prix : 45 euros

Actes Sud / Musée de l'Elysée

Relations presse Actes Sud :

Nathalie Baravian :

n.baravian@actes-sud.fr - 01 55 42 63 08

Le catalogue de l'exposition a reçu le 20 novembre 2008 le prix du livre d'art contemporain décerné pour la troisième fois par la Fondation Artcurial.

AUTOUR DE L'EXPOSITION



Table ronde autour de l'exposition
Vendredi 15 mai 2009 de 14h30 à 18h

L'exposition *Controverses, photographies à histoires* pose de façon aiguë la question des limites de la création et de la diffusion de l'image photographique ainsi que la question du discours qui accompagne ces images. A-t-on le droit de tout photographier lorsqu'on travaille pour une agence de presse ? A-t-on le droit de tout publier dans la presse et l'édition photographique ? Où est la limite entre le droit du public de voir et de savoir et la protection de la vie privée ? Ces interrogations qui peuvent paraître désormais banales se posent presque quotidiennement aujourd'hui. Les témoignages et la réflexion de professionnels et d'acteurs de ce domaine nous éclaireront sur ce sujet qui passionne les historiens et les chercheurs mais aussi désormais le grand public.

Table ronde avec :

Les commissaires de l'exposition, Daniel Girardin, conservateur au Musée de l'Elysée à Lausanne et **Christian Pirker**, avocat à Genève, **Sylvie Aubenas et Dominique Versavel**, du département des Estampes et de la photographie de la BnF, **Bertrand Eveno**, ancien directeur de l'AFP, **André Gunthert**, maître de conférences à l'EHESS....

Table ronde vendredi 15 mai 2009 de 14h30 à 18h
Bibliothèque nationale de France - Site Richelieu
Salle des commissions
entrée libre dans la limite des places disponibles

La maison de vente Artcurial accueille 3 soirées – débats sur le thème de l'Art Hors-La-Loi.

Mercredi 4 mars 19h > 20h30 - L'Art Hors-La-Loi en France

Retour sur les affaires judiciaires les plus récentes dans le domaine de la photographie et en matière d'exposition.

En présence de Daniel Girardin, conservateur au Musée de l'Elysée à Lausanne et Christian Pirker, avocat à Genève, co-auteurs de *Controverses : une histoire juridique et éthique de la photographie* (Actes Sud, 2008 / Prix Artcurial du livre d'art contemporain 2008), et Emmanuel Pierrat, avocat à Paris.

Mercredi 18 mars 19h > 21h30 - Œuvres au tribunal

Concours d'art oratoire autour des photographies les plus controversées du 20^e siècle. Un jury dépose des plaintes imaginaires contre 6 œuvres connues. Les avocats sont invités à plaider en faveur de ces images.

Avec la participation de la Conférence des jeunes avocats au barreau de Paris.

Mercredi 1^{er} avril 19h > 20h30 - Le chef-d'œuvre paranoïaque

Diagnostic de la pratique artistique face aux contraintes du droit, de la morale, de la politique, des critères esthétiques en vigueur, des lois du marché.

En présence de Gabriel Bauret, commissaire d'exposition et Gérard Wajcman, psychanalyste.

Informations pratiques

Les soirées-débats ont lieu à l'hôtel Marcel Dassault 7, Rond-Point des Champs Elysées 75008 Paris

La participation aux Artcurial Studies est soumise à inscription et réservation.

Réservations : Cécile Delloye - 01 42 99 20 54 – studies@artcurial.com

Programmation et contact presse : Pauline de La Boulaye - tél. 01 42 99 16 21 – studies@artcurial.com

Info : <http://studies.artcurial.com>

LOUIS ROEDERER GRAND MÉCÈNE DE LA PHOTOGRAPHIE À LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Avec plus de cinq millions d'images (documentaires, historiques, esthétiques...), collectées et conservées depuis le XIX^e siècle, le fonds photographique du département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France constitue l'une des plus grandes collections mondiales de photographie.

Pour la Maison Louis Roederer, apporter son soutien à cet extraordinaire patrimoine était une chance inespérée de tisser des liens avec la BnF, avec laquelle elle partage un authentique enracinement dans le Siècle des Lumières.

Elle représente également la possibilité de construire sur une longue durée une relation de mécénat que l'on peut aujourd'hui considérer comme un exemple de participation intelligente d'une entreprise privée à la valorisation d'un patrimoine culturel public.

Ainsi, depuis 2003, Louis Roederer finance la Galerie de photographie, l'édition de ses catalogues et favorise l'itinérance internationale d'un certain nombre de ses expositions.

Enfin, il était important pour la grande Maison champenoise de compléter ces actions par une incitation à l'excellence de la recherche dans le domaine de la photographie : c'est, depuis 2006, la raison d'être de la Bourse Louis Roederer de la photographie créée avec la BNF pour distinguer et encourager de jeunes chercheurs.

Parmi les expositions soutenues par Louis Roederer depuis 2003 : *Capa, Sebastiao Salgado, Roger Ballen, Les Frères Séeberger, La Photographie humaniste, Atget, une rétrospective, Carl De Keyzer, Trinity, Acteurs en scène, Seventies, le choc de la photographie américaine...*

À propos de Louis Roederer

Fondée en 1776 à Reims, Le Champagne Louis Roederer est une maison familiale et indépendante dirigée par Frédéric Rouzaud qui a succédé à son père, Jean-Claude, au mois de janvier 2006. Outre la production de champagne, dont le mondialement célèbre Cristal, Louis Roederer possède également Roederer Estate et Schaffenberger en Californie, la Maison Delas Frères dans la vallée du Rhône, le domaine Adriano Ramos-Pinto au Portugal, les Châteaux Haut-Beauséjour et Pez (Saint-Estèphe), le champagne Deutz, les domaines d'Ott en Provence et tout dernièrement, à Bordeaux, les Châteaux Pichon Longueville de Lalande (Grand cru classé de Pauillac) et Bernadotte.

Iconographie disponible dans le cadre de la promotion de l'exposition uniquement.
Conditions d'utilisation et restrictions précises sont indiquées pour chaque image.

Lewis Carroll, *Alice as a beggar child*, by Lewis Carroll 1859

© Ovenden Collection, courtesy Akehurst Creative Management, London (voir p.5)

Bruno Braquehais, *Commune de Paris, la colonne Vendôme à terre*, 16 mai 1871

© BnF, département des Estampes et de la photographie (voir p.5)

Frances Griffiths, *Fairy offering flowers to Iris*, 1920

© Glenn Hill / National Media Museum / Science and Society Picture Library, Bradford (voir p.6)

Man Ray, *Noire et Blanche*, 1926

© Man Ray Trust / ADAGP, Paris 2009

Publication hors couverture, $\frac{1}{4}$ de page maximum (voir p.6)

Evgueni Khaldei, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag, Berlin*, 2 mai 1945

© Yevgueni Khaldei / CORBIS

Publication autorisée sur $\frac{1}{2}$ page maximum (voir p.10)

Evgueni Khaldei, *Le Drapeau rouge sur le Reichstag, Berlin (Détail)*, 2 mai 1945

Epreuve non retouchée

© Khaldei/URPA/Siny Most (voir p.10)

Boris Lipnitski, *Jean-Paul Sartre, Théâtre Antoine*, Paris, 1946

© Studio Lipnitski / Roger-Viollet (voir page 7)

Couverture du catalogue *Sartre*, 2005

© BnF / Gallimard (voir page 7)

Marc Garanger, *Portrait de Cherid Barkaoun*, Algérie 1960-1961

© Photo Marc Garanger (voir page 7)

NASA, *Buzz Aldrin on the Moon*, July 20, 1969

© NASA, Washington, DR (voir p.11)

Anonyme, *Aldo Moro after being kidnapped by Red Brigades*, 1978

© Bettmann/Corbis/Specter (voir p.8)

Publication autorisée sur $\frac{1}{2}$ page maximum

Frank Fournier, *Omayra Sánchez*, Armero, Colombie, 1985

© Frank Fournier / Contact Press Images (voir p.8)

Condition particulière d'utilisation : Pour toute diffusion contacter préalablement

Contact Press images : 01 43 14 81 00

Oliviero Toscani, *Kissing-nun*, 1992

© Copyright 1991 Benetton Group S.p.A - Photo : Oliviero Toscani (voir p.12)



France Inter, partenaire de l'exposition «Controverses» à la BnF du 3 mars au 24 mai 2009

Toute l'année, à travers son antenne, France Inter s'intéresse à des événements artistiques. Régulièrement les auditeurs découvrent des artistes, des événements, des créations que France Inter valorise sur son antenne.

En ce Printemps 2009, c'est l'exposition « Controverses » que France Inter a choisi d'accompagner.

France Inter invite ses auditeurs à découvrir cette exposition qui retrace l'histoire juridique et éthique de la photographie qui, depuis son invention, est au centre de nombreuses controverses et procès retentissants. Un événement artistique pour mieux comprendre le regard que les sociétés et les cultures portent sur les images de leur temps.

Un événement à découvrir, vivre et explorer
sur les antennes de **France Inter** et sur **franceinter.com**

